



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Indemnitaires des enseignant·es affecté·es dans le supérieur : des annonces insuffisantes qui ne feront pas retomber la colère !

Suite au [communiqué de presse du 5 juillet 2023](#) de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonçant l'accélération de l'augmentation de la prime d'enseignement supérieur (PES) des enseignant·es affecté·es dans le supérieur à hauteur de 2785 euros au 1^{er} septembre 2023, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU prennent acte de cette annonce. Pour autant, ils dénoncent le fait que la trajectoire de la PES reste inchangée (soit 3200 euros en 2027) et que la différence avec la prime statutaire des enseignant·es-chercheur·es instituée par la LPR soit maintenue. Par ailleurs, aucune annonce n'a été faite pour ouvrir aux enseignant·s affecté·s dans le supérieur, l'accès à la prime d'attractivité perçue par les enseignant·s dans l'Education nationale. Cette annonce ne suffira pas à faire retomber la colère légitime des collègues ni les mobilisations en cours et à venir dans les établissements de l'ESR.

Le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU continuent de dénoncer la division induite par la nouvelle politique indemnitaire mise en place par le gouvernement, et demandent par conséquent une réelle revalorisation par l'augmentation du point d'indice et des grilles indiciaires, l'alignement de la PES sur la composante C1 du RIPEC, l'accès à la prime d'attractivité pour les enseignant·es affecté·es dans le supérieur et le triplement du taux de l'heure complémentaire pour toutes et tous. ■

Paris, le 5 juillet 2023

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr

SNEP-FSU - 76, rue des Rondeaux – 75020 Paris
Tél. : 01 44 62 82 10 – secretariat@snepfusu.net – www.lesite.snepfusu.fr